



CLASSES PRÉPARATOIRES

Lettres Supérieures B/L et Khâgne B/L

I - ORGANISATION DE LA FILIÈRE

II - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE - PROGRAMMES - ÉVALUATION

III - ÉPREUVES DES CONCOURS

IV - VALIDATION DES ACQUIS

I - ORGANISATION DE LA FILIÈRE

I- 1. / RECRUTEMENT

Les élèves de classes préparatoires sont recrutés par la procédure **Parcoursup**.

Une commission, composée de professeurs de la filière, examine et classe les dossiers de candidature en tenant compte des éléments constituant ces dossiers (la fiche avenir, les bulletins de première, les bulletins des deux premiers trimestres ou du premier semestre de terminale, le projet de formation motivé, ...).

Les candidats doivent avoir un bon niveau dans toutes les matières littéraires : Français, Philosophie, Langues vivantes, Histoire et Géographie.

Il n'est pas obligatoire d'avoir étudié une langue ancienne pour être admis en hypokhâgne A/L.

Il n'est pas nécessaire non plus d'être le premier de sa classe dans toutes les matières.

Il faut surtout avoir le désir de faire des études **pluridisciplinaires** à un niveau intensif et exigeant et manifester un vrai **goût pour les études littéraires**.

I - 2. / DÉBOUCHÉS



AU LYCÉE HENRI-IV, LES ÉLÈVES DE CES CLASSES PRÉ-PARENT EN PRIORITÉ QUATRE CONCOURS :

- le concours **B/L de l'École Normale Supérieure de Paris rue d'Ulm.**
- le concours **Sciences économiques et sociales de l'ENS Lyon (ex Fontenay Saint- Cloud).**
- le concours **Sciences sociales de l'ENS de Paris-Saclay,**
- le concours **« économie et sciences sociales » de l'École Nationale de la statistique et de l'Administration Economique (ENSAE)**

ILS PEUVENT ÉGALEMENT SE PRÉSENTER :

- à l'option **« Lettres et sciences humaines » des concours des grandes écoles de commerce (HEC, ESSEC, ESCP, EM Lyon, EDHEC, Audencia)**
- à la procédure d'admission en **Master de Sciences-Po Paris**
- au concours **« économique et sciences sociales » de l'école Nationale de la de l'Analyse de l'Information (ENSAI)**

I - 3. / ADMISSION EN DEUXIÈME ANNÉE (KHÂGNE)

- Le Conseil de classe décide de l'admission en 2ème année, compte tenu de la qualité du travail, des efforts fournis et des résultats obtenus.

Il n'y a pas d'examen d'entrée en 2ème année. Les concours blancs sont des exercices qui, parmi d'autres, permettent d'évaluer les progrès accomplis au cours de l'année.

- La deuxième année peut être redoublée (élèves « cubes ») ou même triplée si nécessaire, sur décision du Proviseur avec l'accord du conseil de classe, en fonction du travail effectué pendant les deux années scolaires, des résultats obtenus aux concours.

- Des élèves ayant suivi une ou deux années de Classe Préparatoire dans un autre lycée peuvent être admis en 2ème année au Lycée Henri-IV après examen de leur dossier mission réunie par le Proviseur.

II - ORGANISATION PÉDAGOGIQUE - PROGRAMMES - ÉVALUATION

II - 1./ HORAIRES HEBDOMADAIRES

DISCIPLINES	1 ^{RE} ANNÉE			2 ^E ANNÉE		
	Cours	TD	Colles	Cours	TD	Colles
ENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES						
Français	4 h	-	1/trimestre	4 h	-	1/trimestre
Philosophie	4 h	-	1/trimestre	4 h	-	1/trimestre
Histoire	4 h	-	1/trimestre	4 h	-	1/trimestre
Mathématiques (tous les élèves bénéficient de l'horaire max)	4 h	1.5 h de soutien	1 par quinzaine*	4.5 h	1.5 h de soutien	1 par quinzaine*
Sciences Economiques et Sociales (Économie, Sociologie)	6 h	-	toutes les 3 semaines	6 h	-	toutes les 3 semaines
Langue vivante étrangère	4 h	-	1/trimestre	4 h	-	1/trimestre
Éducation physique et sportive	2 h	-	-	2 h	-	-
ENSEIGNEMENTS À OPTION						
Langue vivante étrangère	2 h	-	-	2 h	-	-
Géographie	3 h	-	-	3 h	-	-
Latin	3 h	-	-	3 h	-	-
Grec	3 h	-	-	3 h	-	-

* En Mathématiques, chaque étudiant dispose de 10 minutes de colles par semaine, mais la formation de groupes de trois (sauf à l'approche du concours) permet d'atteindre le rythme d'une colle deux fois par mois (environ). L'emploi du temps est organisé de telle sorte que les étudiants puissent suivre deux options sans chevauchement. Les cours sont complétés par : des interrogations orales chaque semaine (« colles ») / des devoirs en temps limité, dans les conditions des concours / des concours « blancs »
N.B : Les devoirs écrits ont lieu le samedi matin.

II - 2./ PROGRAMMES

Les programmes sont publiés au bulletin officiel de l'éducation nationale : <http://www.education.gouv.fr/bo/>

- Les principales références se trouvent sur les sites des écoles : <http://www.ens.fr> / <http://www.ens-paris-saclay.fr> / <http://www.ens-lyon.fr> / <http://www.ensae.fr>

- Des informations complémentaires sur les programmes de chaque discipline sont fournies en annexe

II - 3./ LANGUES VIVANTES

Au Lycée Henri - IV sont enseignées en **Langue Vivante A** ou **Langue Vivante B** :

Anglais – Allemand – Espagnol – Italien – Russe – Espagnol – Arabe – Chinois

En spécialité : Anglais – Allemand – Arabe.

II - 4./ ÉVALUATION

Les élèves sont évalués par :

- des **devoirs en temps limité**
- des **interrogations orales**
- des **concours blancs semestriels**

Les avis et décisions du conseil de classe, en particulier pour le passage en 2^{ème} année, **tiennent compte de l'ensemble des résultats obtenus par chaque élève, ainsi que de ses progrès et de sa motivation.**

III - CONCOURS

III - 1. / CONCOURS DES ENS ET DE L'ENSAE

- Pour l'écrit des concours des trois ENS, de l'ENSAE et de l'ENSAI, un système de « **banques d'épreuves** » a été mis en place : Le candidat se présentant à plusieurs concours ne passe qu'une seule fois chacune des épreuves communes à la « banque » (c'est alors seulement le coefficient appliqué à la note obtenue qui différencie les écoles).
- **La philosophie, l'histoire, les mathématiques et les sciences sociales** (épreuves de six heures à chaque fois, sauf en mathématiques : quatre heures) sont les disciplines communes aux trois ENS (mais la note obtenue en philosophie n'est prise en compte qu'au moment de l'admission dans le cas de Paris-Saclay).
- **Le français** (six heures) est commun à Ulm et Lyon (il n'y a pas de français à Paris-Saclay).

— VOICI LES DIFFÉRENCES PRINCIPALES ENTRE CES TROIS CONCOURS :

- École Normale Supérieure de Paris Ulm :

ÉCRIT :

- Aux cinq premières épreuves écrites de l'admissibilité (banque d'épreuves) s'ajoute une sixième épreuve à option : le candidat choisit entre version latine, version grecque, langue vivante, géographie.
- Les six épreuves écrites ont le même coefficient : 3.

ORAL :

- les six épreuves communes incluent les cinq premières disciplines de l'écrit (philosophie, français, histoire, mathématiques, sciences sociales) plus une langue vivante (qui peut être la même qu'à l'écrit si elle a été choisie en option).
- L'égalité des coefficients demeure (coefficient 2), sauf pour une discipline que choisit le candidat (coefficient 3).
- S'y ajoute une septième épreuve à option (coefficient 3) : latin, grec, géographie, sciences sociales, langue vivante (dans ce cas, elle doit être différente de la langue choisie pour l'épreuve commune).

- École Normale Supérieure de Lyon Écrit :

- **L'ÉCRIT** correspond à celui d'Ulm, mais les coefficients sont différents (poids relatif plus élevé de l'histoire et des sciences sociales).

ORAL :

- Les épreuves communes de l'oral sont : économie ; sociologie ; langue et une épreuve au choix : histoire ou géographie.

- École Normale Supérieure de Paris-Saclay :

ÉCRIT :

- L'admissibilité ne comprend que les trois premières épreuves de la banque commune (histoire, mathématiques, sciences sociales) et l'épreuve de spécialité au choix : économie ou sociologie.
- Les deux autres épreuves écrites (philosophie, langue vivante) ne comptent que pour l'admission.

ORAL :

- S'y ajoutent quatre oraux : langue vivante (la même qu'à l'écrit) ; une épreuve sur dossier (qui peut être économique, sociologique, ou historique) ; mathématiques ; une option à choisir entre économie et sociologie (discipline différente de celle qui a été choisie à l'écrit).
- Les coefficients les plus forts sont attribués aux sciences sociales (dont l'économie et la sociologie).

- Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (option économie et sciences sociales) :

- Banque d'épreuves communes **À L'ÉCRIT** (Sciences sociales, Mathématiques, LV1, Spécialité : économie ou sociologie).
- **A L'ORAL** : une épreuve sur dossier ; langue vivante ; économie et deux oraux spécifiques de mathématiques.
- Pour des informations plus précises : www.ensae.fr

III - 2. / AUTRES CONCOURS

- Grandes Écoles de Management (option Lettres et Sciences sociales)

- Il existe des **banques d'épreuves**. Les concours se distinguent par le jeu des coefficients à l'écrit et par la nature des épreuves à l'oral.
- **À L'ÉCRIT, les épreuves principales sont** : les langues (l'une des deux langues est obligatoirement l'anglais ; la possibilité est offerte de choisir le latin comme deuxième langue), le français, la philosophie, l'histoire, les mathématiques, les sciences sociales.
- des informations détaillées sont sur les sites des écoles

Cours spécifiques organisés au Lycée Henri-IV

Le Lycée Henri-IV propose aux élèves de Khâgne des cours de langues vivantes préparant aux épreuves des Ecoles de Management. Les élèves sont aussi invités à participer aux entraînements aux épreuves orales d'entretien.

- Sciences Po (entrée en Master)

- Pour entrer en **quatrième année** à Sciences-Po, les étudiants doivent avoir « cubé » leur Khâgne B/L (de telle sorte que leur scolarité a duré trois ans) et avoir obtenu l'équivalence universitaire de 3^{ème} année (L3)
- Les informations se trouvent sur le site de Sciences-Po : www.sciences-po.fr/

IV - VALIDATION DES ACQUIS

Validation dans le cadre du système européen d'enseignement supérieur ECTS (European Credit Transfert System) :

▪ Chaque année des classes préparatoires validée doit donner droit à l'**attribution de 60 ECTS**.

▪ **Chaque élève se voit remettre, en fin d'année, une attestation descriptive du parcours de formation.**

ÉQUIVALENCES UNIVERSITAIRES

En application de la loi sur l'Enseignement Supérieur, les étudiants des classes préparatoires doivent s'inscrire obligatoirement dans une université. L'inscription se fera à partir du Lycée Henri-IV au cours du 1er semestre 2021/2022.

De nouvelles conventions ont été signées avec les universités jusqu'ici partenaires du Lycée Henri-IV :

- l'Université de PARIS I – PANTHEON-SORBONNE
- l'Université de PARIS III – SORBONNE NOUVELLE
- SORBONNE UNIVERSITE
- l'Université de PARIS X – NANTERRE
- l'Université de PARIS IX – DAUPHINE

Chaque étudiant doit choisir une université, et peut ainsi obtenir, sur proposition du conseil de classe et décision de l'Université demandée, le bénéfice d'équivalences totales ou partielles de 1ère puis de 2ème année de licence L1 et L2.



Très important :

Les universités partenaires du Lycée Henri-IV peuvent même proposer aux redoublants de Khâgne des dispenses de 3ème année de licence (L3).

Cette validation est alors délivrée sur avis favorable du conseil de classe. Elle est presque toujours automatique pour les élèves admissibles ou sous-admissibles aux concours des ENS. Elle permet aux élèves « cubes » de khâgne de se présenter aux concours « Bac+3 » des IEP.

Nouveauté : certaines UFR des universités partenaires pourront délivrer le diplôme de licence aux élèves « cubes » de khâgne qui auront obtenu un avis favorable de leur conseil de classe et réussi un examen spécifique organisé en juillet ou début septembre.